



'Oqba ibn 'Âmir, dont Allah est satisfait, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 "N'as-tu pas vu des versets qui ont été révélés cette nuit et qui n'ont pas de semblable?"

2 ﴿Dis: **Je cherche protection** auprès du Seigneur de l'aube naissante﴾ [Sourate **Al-Falaq**: 1] et ﴿Dis: **Je cherche protection** auprès du Seigneur des hommes﴾ [Sourate An-Nâsse: 1]⁽¹⁾.

Les Versets

﴿Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante, contre le mal des êtres qu'Il a créés, contre le mal de l'obscurité quand elle s'approfondit, contre le mal de celles qui soufflent [les sorcières] sur les nœuds, et contre le mal de l'envieux quand il envie"﴾ [Sourate Al-Falaq: 1-5].

﴿Dis: "Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Le Souverain des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du mauvais conseiller, furtif, qui souffle le mal dans les poitrines des hommes, qu'il (le conseiller) soit un djinn, ou un être humain"﴾ [Sourate An-Nâsse: 1-6].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Hammâd, 'Oqba ibn 'Âmir Al-Jouhanî, dont Allah est satisfait, un noble Compagnon. Il était un lecteur du Coran et un savant en problématiques d'héritage et en jurisprudence. D'une grande éloquence, poète et scribe, il participa à la conquête du Levant et à la conquête de l'Égypte aux côtés de 'Amr ibn al-'Âsse, dont Allah est satisfait. Il fut nommé gouverneur de l'Égypte par Mo'âwiya ibn Abou Soufyâne, dont Allah est satisfait, et il est mort en l'an 58 de l'Hégire⁽¹⁾.

Résumé

Le Prophète ﷺ affirme que les deux sourates Al-'Alaq et An-Nâsse n'ont pas de semblable, que ce soit dans les livres qu'Allah a révélés aux prophètes ou bien parmi les formules de recherche de la protection d'Allah qui sont répandues parmi le gens.

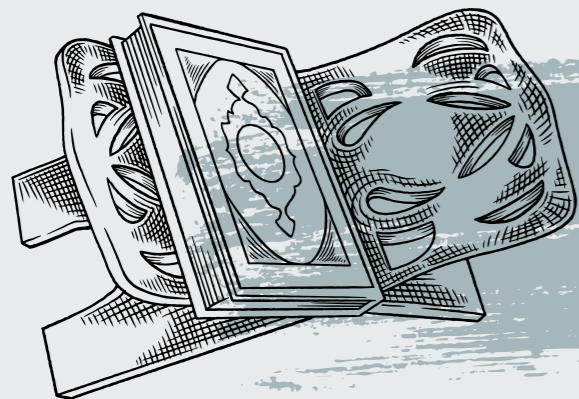
1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt as-Sahâba d'Abou Nou'aym (4/2150), Ousd al-Ghâbah d'Ibn al-Athîr (4/51) et Al-Isâba d'Ibn Hajar (5/187).

1 Moslim (814).



Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ informe ‘Oqba ibn ‘Âmir, dont Allah est satisfait, que lui ont été révélées deux sourates qui n’ont pas de semblable parmi ce qui a été révélé, particulièrement en ce qui concerne la recherche de protection auprès d’Allah, puisque tous les versets de ces deux sourates sont des recherches de protection auprès d’Allah pour celui qui les récite. De plus, elles contiennent des formules permettant de se prémunir contre l’envie et de repousser le mal de l’envieux que l’on ne retrouve pas dans d’autres sourates⁽¹⁾.



2 Ces deux sourates sont les sourates Al-Falaq et An-Nâsse et le Prophète ﷺ en parle en citant leur début, car elles sont connues par cela. Elles sont également connues sous le nom d’Al-Mou’awwidhatâne (les deux formules de recherche de la protection d’Allah), car elles commencent par “Dis: Je cherche protection”. Al-Falaq désigne **tout ce qui sort de quelque chose, comme l’aube [sortant de la nuit], le grain [qui germe] et le noyau [qui sort d’un fruit.]**

Chercher protection signifie se réfugier auprès d’Allah et s’attacher à Lui afin d’obtenir sa protection contre le mal, le stratagème et les insufflations de Satan et afin d’être prémuni contre le mal provenant de toute source⁽²⁾.

Par ailleurs, des hadiths ont été rapportés au sujet de la recherche de la protection d’Allah et de la rouqya à l’aide d’Al-Mou’awwidhattâne, parmi lesquels ce qui a été rapporté par Abou Sa’îd Al- Khoudrî, dont Allah est satisfait, qui dit: “Le Messenger d’Allah ﷺ cherchait refuge auprès d’Allah contre les djinns et le mauvais œil des êtres humains jusqu’à la révélation d’Al-Mou’awwidhatâne. Lorsqu’elles furent révélées, il les adopta et délaissa les autres formules”⁽³⁾. Le Prophète ﷺ n’adopta ces deux sourates et ne délaissa les autres rouqya et invocations que parce qu’elles font partie de ce qu’il y a de plus exhaustif concernant la recherche de protection d’Allah et c’est donc la raison pour laquelle il s’en contenta⁽⁴⁾.

1 Voir At-Tanwîr Charh al-Jâmi’ as-Saghîr d’Al-Amîr As-San’ânî (4/280) et Al-Bahr al-Mouhîr ath-Thajjâj d’Al-Ithyoubi (16/426).

2 Voir l’exégèse du Coran par Ibn Kathîr (1/114).

3 An-Nassâ’î (7804) et At-Tirmidhî (2058).

4 Voir Al-Kâchif ‘an Haqâ’iq as-Sounane d’At-Tibî (5/1650).

Suivi

1 Le Prophète ﷺ utilisa une des figures de style de l’étonnement ayant cours chez les Arabes et qui consiste à dire “N’as-tu pas vu”. D’ailleurs, cette figure de style abonde dans le Coran, car elle attire l’attention et elle est appréciée par les âmes, ce qui la rend efficace en termes d’acquisition de la science. C’est la raison pour laquelle il convient que les savants, les prédicateurs et les éducateurs utilisent souvent les figures de style éloquentes avec lesquelles ils introduisent les propos qu’ils vont dire, afin d’obtenir une certaine concentration de leur auditoire et attirer l’attention des esprits et des ouïes.

2 Ce hadith démontre qu’Al-Mou’awwidhatâne sont ce que le musulman peut réciter de meilleur pour chercher la protection d’Allah et faire la rouqya, mais cela n’empêche pas de recourir à d’autres invocations et évocations prescrites ni de mobiliser les moyens terrestres qui préservent l’être humain contre les maux. Toutefois, ces deux sourates sont les plus éminentes et celles qui permettent d’atteindre le plus efficacement ses fins.

3 Dans la sourate An-Nâsse, Satan est qualifié de khannâsse (furtif), c’est-à-dire qu’il se dérobe et fuit lorsque le serviteur évoque son Seigneur. Ainsi, lorsque l’être humain évoque et invoque régulièrement son Seigneur, il est hors de portée de Satan. Il convient donc que nous veillions à évoquer Allah à tout moment et que nous prenions l’initiative de chercher la protection d’Allah contre lui dès que nous sommes sujets à une insufflation ou que nous comptons commettre un péché.

4 Accorde de l’importance aux sourates qu’Allah a déclaré imminentes en les mémorisant, en les apprenant, en méditant leurs versets et en les enseignant, que cela ait lieu à la maison, à l’école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science. En effet, ces sourates ont la priorité sur toutes les autres.

5 Ce hadith et ces versets démontrent qu’il n’est possible de repousser le mal des envieux et de neutraliser les méfaits des sorciers corrupteurs qu’en sollicitant l’aide d’Allah, car Il est le seul Seigneur des gens, leur Créateur, Celui qui décide de leur sort et Celui dans le Royaume duquel rien ne se produit sans Sa permission.